



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 5 décembre 2022** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire:	Brent Montgomery
Conseillers :	Maureen Bédard
	Raymond Bureau
	David Hogan
	Thomas Lavalée
	Shelley MacDougall
	Dorothy Noël

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et greffière-trésorière :	Heidi Lafrance
Contremaître aux Travaux publics :	Dany Laberge

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-12-22

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 7 novembre 2022 et consultation publique
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
 - 6.1. Adoption du règlement no 256 modifiant le règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 7. Administration**
 - 7.1. Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires du conseil municipal
 - 7.2. Calendrier des séances du conseil pour 2023
 - 7.3. Cadeaux de Noël des employés
- 8. Finances**
 - 8.1. Comptes fournisseurs pour novembre 2022
 - 8.2. Demande d'aide financière pour le Défilé de la Saint-Patrick de Québec 2023
 - 8.3. Dons charitables
 - 8.4. Clause d'ajustement du prix du carburant pour certains contrats de déneigement
 - 8.5. Demande de subvention annuelle pour entretien d'un chemin privé -rue des Épinettes

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour novembre 2022

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

10.2. Entente de collaboration entre la Municipalité et l'Université Laval – Droit de passage et utilisation de puits

10.3. Octroi du contrat pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux – Réfection du chemin Redmond 2023

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour novembre 2022

11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

11.3. Nomination d'un représentant municipal pour les activités de concertation de l'OBV CAPSA

11.4. Résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-12-22

3.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2022 et consultation publique

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 7 novembre 2022.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

03-12-22

6.1 Adoption du règlement no 256 modifiant le règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 novembre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement no 256 modifiant le règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 novembre 2022;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : modifier le délai de fourrière de 96 heures pour 72 heures.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 256 modifiant le règlement no 242 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

7. ADMINISTRATION

7.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires du conseil municipal

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), les membres du conseil déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires :

Nom	Titre	Date de la déclaration
Brent Montgomery	Maire	7 novembre 2022
Shelley MacDougall	Conseillère no 1	7 novembre 2022
Raymond Bureau	Conseiller no 2	7 novembre 2022
Maureen Bédard	Conseiller no 3	7 novembre 2022
Thomas Lavalée	Conseiller no 4	7 novembre 2022
Dorothy Noël	Conseillère no 5	7 novembre 2022
David Hogan	Conseillère no 6	7 novembre 2022

Les documents ont été reçus par la directrice générale et greffière-trésorière et acheminés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

04-12-22

7.2 Calendrier des séances du conseil pour 2023

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances débuteront à 19 h 30 :

9 janvier
6 février
13 mars
3 avril
1^{er} mai
5 juin
3 juillet

7 août
11 septembre
2 octobre
6 novembre
4 décembre

05-12-22

7.3 Cadeaux de Noël des employés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer un cadeau équivalant à un montant de :

- 500 \$ aux employés permanents
- 400 \$ aux employés réguliers non permanents ayant travaillé plus de 20 heures par semaine
- 200 \$ pour les employés réguliers, à temps partiel ayant travaillé entre 10 et 20 heures par semaine
- 100 \$ aux employés réguliers à temps partiel ayant travaillé moins de 10h par semaine (Centre communautaire, préposés, Club Ados, etc.). La période de référence est les 3 derniers mois.
- 50 \$ aux employés occasionnels et aux remplaçants ayant gagné moins de 1 000 \$ pendant l'année (Centre communautaire, préposés, Club Ados, etc.)

8. FINANCES

06-12-22

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de novembre 2022

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de novembre 2022;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2022 totalisant la somme de 196 701,50 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

07-12-22

8.2 Commandite pour le Défilé de la Saint-Patrick de Québec 2023

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer une commandite de 1 500 \$ au Défilé de la Saint-Patrick de Québec qui se tiendra le 25 mars 2023.

08-12-22

8.3 Dons charitables

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE faire un don de 75 \$ à chacun des organismes suivants :

- Centraide Québec;

- Fondation des maladies du cœur;
- Association pulmonaire du Québec;
- Société Canadienne du Cancer;
- L'Armée du Salut;
- Le Centre de prévention du suicide du Québec;
- Fondation des étoiles.

DE faire un don de 500 \$ aux organismes suivants :

- Programme de réhabilitation Fraser
- Fondation Roger Lamont pour les paniers de Noël locaux
- Fonds de bienfaisance Byron McBain
- Fondation des Amis du Jeffery-Hale – Saint Brigid's

DE faire un don de 2 000 \$ à l'organisme suivant :

- Popote et Multi-Services

09-12-22

8.4 Clause d'ajustement du prix du carburant pour certains contrats de déneigement

ATTENDU QUE le 14 septembre 2020 le conseil municipal a octroyé un contrat de 3 ans à Déneigement Clay Boyd (2633-5133 Québec inc.) pour le déneigement des réservoirs d'eau, parcs municipaux et rond-point pour les saisons hivernales 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

ET QU'un seul soumissionnaire avait déposé une soumission pour cet appel d'offres par invitation permettant ainsi d'apporter des ajustements au contrat;

ATTENDU QUE le 13 septembre 2021 le conseil municipal a octroyé un contrat de 3 ans à Excavation Yves Bergeron enr. pour le déneigement des stationnements municipaux pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

ET QU'un seul soumissionnaire avait déposé une soumission pour cet appel d'offres par invitation permettant ainsi d'apporter des ajustements au contrat;

ATTENDU la hausse marquée du prix du carburant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'utiliser la formule suivante pour ajuster le paiement des contrats de déneigement à Déneigement Clay Boyd (2633-5133 Québec inc.) et à Excavation Yves Bergeron enr. jusqu'à la fin de leurs contrats respectifs :

L'ajustement du prix du carburant s'applique à l'entretien hivernal 2022-2023 tel que décrit au présent contrat et pour toute la durée du contrat, selon les modalités suivantes :

- L'ajustement est calculé en fonction du prix minimal à la rampe de chargement du carburant diesel le premier jour de chaque mois, en comparaison avec le prix de référence pour la région de la Capitale-Nationale (soit le prix minimal à la rampe de chargement du carburant diesel (PRD) au moment de la signature du contrat).
- Le prix minimal à la rampe de chargement du carburant diesel au premier jour de chaque mois sera réputé être le prix réel payé pour le carburant (PRC) pour toute la durée de ce mois et servira de calcul pour tout le mois, quelles que soient les pratiques et les dates d'approvisionnement du transporteur.
- Pour les fins du présent article, les prix sont réputés correspondre à ceux publiés par la Régie de l'énergie du Québec dans son Bulletin d'information sur le prix des produits pétroliers au Québec (région de la Capitale-Nationale). Lorsque le prix est publié par semaine plutôt que par jour, le prix pour le premier jour de chaque mois est réputé correspondre au prix pour la semaine qui comprend ce premier jour.

- La méthode permettant de calculer l'ajustement du prix du carburant sera la suivante (exemple de calcul) :

Prix de référence du diesel (PRD) – exemple	1,40 \$ par litre
Prix réel du carburant diesel (PRC) au mois 1 – exemple	1,45 \$ par litre
Prix réel du carburant diesel (PRC) au mois 2 – exemple	1,51 \$ par litre
Montant total du contrat pour l'année concernée : (TOT)	
Pourcentage du contrat attribuable au carburant (PO) : 20 %	

Formule de calcul :

$$\text{Ajustement} = (\text{TOT} \times \text{PO} \times ((\text{PRC}) - \text{PRD}) / \text{PRD}) \times 1 / 12 \text{ mois}$$

PAR EXEMPLE :

$$\text{TOT} = 500\,000 \$$$

$$\text{PO} = 0,20$$

$$\text{Ajustement du mois 1} = (500\,000 \times 0,20 \times (1,45 - 1,40) \times 1 / 12) = 416,67 \$$$

$$\text{Ajustement du mois 2} = (500\,000 \times 0,20 \times (1,51 - 1,40) \times 1 / 12) = 916,67 \$$$

- L'ajustement pour le prix du carburant sera calculé et réclamé par l'entrepreneur à la fin de chaque saison hivernale.

10-12-22

8.5 Demande de subvention annuelle pour entretien d'un chemin privé – rue des Épinettes

Mme Eve Côté, résidante, demande à la Municipalité une subvention annuelle récurrente pour l'entretien et le déneigement de la rue privée des Épinettes.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser de contribuer financièrement à l'entretien de la rue des Épinettes en raison de son caractère privé. La Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public adoptée pour la première fois en 2016 sera acheminée à Mme Côté.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour novembre 2022

Un total de 12 appels a été reçu pendant le mois de novembre 2022 :

4	Médical
1	Accident
2	Alarme incendie
1	Fausse alarme
4	Divers (Entraide Centre Castor avec véhicule hors route)
0	Travaux publics – urgence

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

11-12-22

Octroi du contrat pour remplacer les unités de ventilation du Centre communautaire Valcartier :

ATTENDU QUE les unités de ventilation du Centre communautaire Valcartier doivent être remplacées;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour acquitter le coût des travaux;

ATTENDU QUE trois (3) demandes de prix ont été faites auprès de trois (3) différents fournisseurs :

<i>Compagnie</i>	<i>Prix (avant taxes)</i>
------------------	---------------------------

Les Services Frimas	78 687,00 \$
BonAir SD	82 250,00 \$
Filtre-Plus	84 516,67 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour le remplacement de deux (2) unités de ventilation pour le Centre communautaire Valcartier à Les Services Frimas au montant de 78 687,00 \$ excluant les taxes.

12-12-22

10.2 Entente de collaboration entre la Municipalité et l'Université Laval – Droit de passage et utilisation de puits

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale, Mme Heidi Lafrance, à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente de collaboration avec l'Université Laval concernant l'obtention, par l'ULaval, d'un droit de passage et d'utilisation de puits, appartenant à la Municipalité, en vue de réaliser des travaux dans le cadre d'un projet de recherche intitulé *Développement d'outils de détermination de la vulnérabilité des sources d'eau potable de surface en lien avec les eaux souterraines*. Le Projet est réalisé par l'ULaval et subventionné par la Ville de Québec.

Cette entente porte sur le puits suivant :

- Puits à l'entrepôt municipal, au 2197, boulevard Valcartier, coordonnées - 71.46295 ; 46.93047;

L'entente prendra fin le 31 décembre 2024.

13-12-22

10.3 Octroi du contrat pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux – Réfection du chemin Redmond

ATTENDU QUE des travaux de réfection du chemin Redmond sont prévus pour 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité désire bénéficier du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation avec système de pondération pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection d'une partie du chemin Redmond a été lancé le 1^{er} novembre 2022;

ATTENDU QUE 4 firmes ont été invitées à déposer une soumission;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue de la firme Englobe Corp.;

ATTENDU QUE le comité de sélection composé de Heidi Lafrance, directrice générale, Dany Laberge, contremaître aux Travaux publics, et Diane Lavallee, adjointe à la direction, a analysé les documents requis et que l'offre présentée par Englobe Corp. est conforme avec le devis de soumission;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) critères d'évaluation ont été examinés par tous les membres du comité de sélection sur une base individuelle et que les résultats ont été rassemblés par la suite. Un consensus a été atteint concernant les points attribués pour chaque critère. En suivant l'application de la formule mathématique (pointage intérimaire + 50) × 10 000 ÷ les offres proposées, les résultats sont les suivants :

ENGLOBE CORP. 16,33 88 777,95 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat à l'entreprise ENGLOBE Corp. pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection sur le chemin Redmond sur une distance approximative de 1050 m et ceci, selon l'offre de services présentée le 16 novembre 2022 pour le prix et la somme de 88 777,95 \$, incluant les taxes.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de novembre 2022

Ce sujet est reporté à la séance de janvier.

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

14-12-22

11.3 Nomination d'un représentant municipal pour les activités de l'OBV CAPSA

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De désigner le conseiller David Hogan pour participer aux activités de l'organisme de bassin versant CAPSA.

15-12-22

11.3 Résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 2355, boulevard Valcartier – Vallée Jeunesse

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement sur les Projets particuliers numéro 153 le 21 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE la municipalité a accepté une demande de projet particulier le 13 septembre 2021 sous la résolution #160921;

ATTENDU QUE suite à la confection des mini-chalets, plusieurs problématiques sont survenues en raison de la superficie trop petite des mini-chalets et du type de fondation, Vallée Jeunesse souhaite corriger la situation en agrandissant uniquement la superficie de chaque chalet et en implantant ceux-ci sur une dalle de béton;

ATTENDU QUE Vallée Jeunesse demande l'opportunité d'implanter un spa pour 2 à 4 personnes par emplacement pour desservir les dômes avec un maximum de 4 spas;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Gabriel-de-Valcartier suite à l'analyse du dossier recommande le projet au conseil sans modification;

ATTENDU QUE cette résolution sera soumise à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le premier projet de résolution le 4 octobre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le deuxième projet de résolution le 7 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le présent projet de résolution soit adopté selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot 4 704 969 du cadastre du Québec situé dans la zone P-3.

2. Autorisation usage

Malgré le règlement de zonage en vigueur, sont autorisés sur le lot identifié au paragraphe 1, les usages de location de mini-chalets et de dômes avec installation d'un bloc sanitaire pour desservir les usagers de la propriété.

3. Conditions

- a) Un maximum de 4 dômes (déjà autorisés et installés par la résolution #160921), de 6 mini-chalets et d'un bloc sanitaire (déjà autorisés par la résolution #160921) sont autorisés;
- b) Implantation des bâtiments :
 - a. Les futures installations devront être installées telles que le plan remis au conseil lors de la demande;
 - b. Les bâtiments n'auront pas l'obligation de respecter les 30 degrés d'inclinaison par rapport à la rue comme demandé dans le règlement de zonage (déjà autorisés par la résolution #160921) ;
 - c. Les bâtiments ne devront pas être visibles de la rue (déjà autorisés par la résolution #160921);
 - d. Des arbres devront être plantés tout autour des bâtiments pour créer de l'intimité et densifier le couvert végétal (déjà autorisés par la résolution #160921);
- c) Dômes:
 - a. Déjà autorisé par la résolution #160921;
 - b. Un spa pour 2 à 4 personnes par emplacement pourra desservir les dômes pour un maximum de 4 spas;
- d) Mini-chalets :
 - a. Construction telle que les plans en annexe;
 - b. Fondation de type dalle comme assise pour les mini-chalets;
- e) Bloc sanitaire :
 - a. Déjà autorisé par la résolution #160921;
- f) Vallée Jeunesse devra avoir en sa possession tous les certificats d'autorisation nécessaire du ministère de l'Environnement pour l'installation septique et le puits qui desservira le bloc sanitaire.
- g) Les infrastructures devront être accessibles en tout temps par le Service de sécurité incendie et tout autre service (ambulance, policier, etc.);
- h) Plan de desserte pour le service incendie en annexe (conforme à la résolution #160921);
- i) Une signalisation directionnelle claire devra être installée sur la propriété pour faciliter une intervention rapide sur le site.
- j) Une résolution pour annuler la section « d » de la résolution #160921 sera faite en fin de processus.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 23 novembre 2022.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 25 janvier 2023 à 19h.

Budget MRC :

Le conseil des maires de la MRC a adopté un budget de 2 726 213 \$ pour l'année fiscale 2023. Ceci se compare à une enveloppe budgétaire de 2 641 810 \$ pour l'année 2022.

La part des coûts pour Saint-Gabriel-de-Valcartier s'élève à 11,91% pour 2023 comparativement à 12,22% pour l'année 2022. Ce calcul est basé sur la richesse foncière de la Municipalité.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 15.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.